

ANNEXE GRAPHIQUE 2

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
Communication électronique

- | | | | |
|--|---|--|------------------------------------|
| | Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques, institué par décret - PT1 | | Repères
Bâtiment |
| | Protection des centres d'émission et de réception radioélectriques contre les obstacles, institué par décret - PT2 | | Lot |
| | Lignes de télécommunications - PT3 | | Hydrographie |
| | | | Limites communales Brest métropole |
| | | | Limites communales autre commune |

Les emprises des servitudes sont représentées à titre indicatif, sous réserve de consultation des services gestionnaires indiqués au volume 1 des annexes du PLU

N

0 500 1000 2000 Mètres

Échelle : 20 000

© Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre : mise à jour : 2023

Cartographie : ATEUR

